

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admis, au titre de l'année 2020, après examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne

La ministre de la transition écologique et solidaire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 26 août 2013 fixant le règlement et le programme du recrutement par examen professionnel des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un recrutement par concours interne, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2020 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 12 mars 2020,

ARRETE


Article unique - Sont déclarés admis au titre de l'année 2020, après examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, sous réserve de la vérification de leur aptitude médicale, les quatre candidats dont les noms suivent classés par ordre de mérite :

	Civilité	Nom	Prénom
1	M.	JAMET	François-Xavier
2	M.	BOUSTANI	Amr
3	M.	CHASTANG	Flavien
4	M.	MADOUÏ	Samy

Fait à Paris, le

16 MARS 2020

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines


Sylvie KHATIR